

Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Répartition de capital et des droits de vote attachés aux actions au 31/10/2007

FONCIERE MASSENA

Code Isin : FR0000037210

| | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote théoriques | Nombre de droits de vote exerçables |
|--|---------------------|--|--|
| NOMINATIF | | | |
| Actions à droit de vote simple | 43 022 302 | 43 022 302 | 43 022 302 |
| Actions à droit de vote double | 0 | 0 | 0 |
| Actions détenues dans le cadre de l'autocontrôle <i>retenues pour des droits de vote simple</i> | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL NOMINATIF | 43 022 302 | 43 022 302 | 43 022 302 |
| PORTEUR | | | |
| Capital - Actions Nominatives * | 502 460 | 502 460 | 502 460 |
| TOTAL | 43 524 762 | 43 524 762 | 43 524 762 |

Paris, le 01/11/2007

* pour les Valeurs Essentiellement Nominatives : actions en cours de négociation, ou titres à répartir sur OST antérieure

Les informations ci-dessus sont communiquées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de CM-CIC Securities au regard de la réglementation sur les franchissements de seuils dans la mesure où la détention de titres sous la forme "au porteur" n'est pas portée à la connaissance de notre établissement. Les éléments relatifs à l'auto-contrôle proviennent des informations transmises par la société et sont susceptibles de fluctuer très fréquemment. Les déclarations des éventuels franchissements de seuils doivent être effectuées par le ou les actionnaires concernés conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais prévus.